

DEMARCHES PREALABLES A L'EMBAUCHE D'UN CHERCHEUR/D'UNE CHERCHEUSE ETRANGER-E

I - CONTROLES EN INTERNE :	II - D'UN POINT DE VUE REGLEMENTAIRE, LES QUESTIONS A SE POSER :
<p>Contrôles relatifs au chercheur/à la chercheuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CV, établissement d'origine, identité ? • Pertinence du projet et durée du séjour ? 	<p>Entrée, droit de séjour et autorisation de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en France : un visa est-il nécessaire ? Pour vous aider : https://france-visas.gouv.fr/ et la page dédiée sur le portail Euraxess France • Autorisation de séjour : le chercheur peut-il se maintenir en France ? et sa famille ? • Autorisation de travail : le chercheur sera-t-il employable ?
<p>Conditions de présence et d'accueil au sein du laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement : Qui est le référent d'accueil ? Sera-t-il disponible ? • Logistique : Où va-t-on pouvoir l'installer ? 	<p>Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : Le chercheur peut-il faire valoir des droits en France ? Cf. page dédiée sur le portail Euraxess France • Sinon, a-t-il prévu une couverture santé depuis son pays ? • Responsabilité civile obligatoire (à contracter en France)
<p>Encadrement contractuel au sein de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement, stage, cotutelle etc... ? • Hors cadre : contrat de collaboration ou contrat d'accueil ? 	<p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel financement pour le séjour en France ? <p>NB : L'absence ou l'insuffisance de ressources peut être rédhitoire à l'obtention du titre de séjour ! Le montant mensuel minimal demandé varie de 615€ à un SMIC, voire plus selon les cas.</p>

III - UNE FOIS TOUS LES CONTROLES PREALABLES EFFECTUES ET LA DUREE DE LA MOBILITE DETERMINEE, LES DATES DE SEJOUR PEUVENT ETRE ARRETEES EN FONCTION DES CRITERES SUIVANTS :

<p>1/ « Le bal des signatures »</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrat de travail ou collaboration ❖ Convention d'accueil, de stage ou de cotutelle etc... 	<p>2/ La demande de visa (pour ceux qui seraient concernés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer le motif du séjour en amont ❖ Tenir compte des particularités locales 	<p>3/ La logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ voyage ❖ accueil à l'arrivée ❖ logement ❖ documents à prévoir
--	---	--

TRES IMPORTANT ! Demandez au chercheur/à la chercheuse de s'inscrire sur <https://www.fnak.fr/inscription/?cid=brest> ou <https://www.fnak.fr/inscription/?lang=en&cid=brest> afin d'être suivi(e) par le CMI Brest en amont de leur arrivée et durant tout leur séjour.

EN BREF :

Bien déterminer le motif du séjour : stage / études / recherche ?

- A chaque motif, sa procédure et son encadrement contractuel
- A chaque motif, son visa et son titre de séjour

Une question/un doute ? Contactez le [CMI Brest!](#)

Le timing des procédures :

- 1/ ANTICIPER les durées de la collaboration
- 2/ SECURISER les conditions de présence dans le laboratoire
- 3/ VERIFIER les conditions de séjour en France
- 4/ DEMARRER les démarches (visa, voyage, logement)

❖ Anticiper ! Anticiper ! Anticiper !